

GARANTIE

GARANTIE LIMITEE DE CINQ (5) ANS

Pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat, Pride réparera ou remplacera, à sa seule discrétion, sans frais, l'un des éléments suivants qui après avoir été examiné par un représentant autorisé de Pride s'avère défectueux en raison d'un défaut de matériau et/ou de fabrication:

- Le cadre principale

GARANTIE LIMITEE DE TROIS (3) ANS

Pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat, Pride réparera ou remplacera, à sa seule discrétion, sans frais, l'un des éléments suivants qui après avoir été examiné par un représentant autorisé de Pride s'avère défectueux en raison d'un défaut de matériau et/ou de fabrication:

- Montant de siège à position fixe

GARANTIE LIMITÉE DE TREIZE (13) MOIS (GARANTIE LIMITÉE DE DEUX [2] ANS AU CANADA)

Pour une période de treize (13) mois ou de deux (2) ans au Canada, à compter de la date d'achat, Pride réparera ou remplacera, à sa seule discrétion, sans frais, l'un des éléments suivants qui après avoir été examiné par un représentant autorisé de Pride s'avère défectueux en raison d'un défaut de matériau et/ou de fabrication::

Composants électroniques, y compris:

- Ensemble de chargeur
- Contrôleur
- Manette

Assemblages du cadre principal, y compris:

- Structure métallique du siège

Autres composants, y compris:

- Faisceaux électriques
- Accessoires
- Fourchettes anti-bascule
- Repose-pieds
- Roulements et coussinets
- Moteur/boîte de vitesse
- Freins (fonction électronique UNIQUEMENT)
- Fourches des roulettes
- Support des repose-pieds

GARANTIE LIMITÉE DE TREIZE (13) MOIS

Les batteries sont couvertes par une garantie distincte treize (13) mois, fournie par le fabricant de la batterie. Les batteries ne sont pas garanties par Pride.

NOTE: À compter de la date de livraison du produit, la charge de la batterie doit être maintenue pour assurer la couverture de la garantie. Pour les produits de mobilité qui ne sont pas utilisés régulièrement, ou pendant les périodes de stockage avant et après la date d'achat, les batteries doivent être chargées une fois par semaine, pendant 24 heures. Ne pas le faire annulera la garantie de la batterie.



GARANTIE

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie ne couvre pas les éléments qui doivent être remplacés en raison de l'usure normale:

- Carénages en plastique ABS
- Balais du moteur
- Revêtements et sièges
- Plaquettes de frein
- Pneus et tubes
- Fusibles/ampoules

- Circonstances hors du contrôle de Pride
- Main-d'œuvre, appels de service, frais de transport ou tout autre frais, sauf s'ils ont été autorisés AU PRÉALABLE par Pride Mobility Products
- Réparations et/ou modifications apportées à toute pièce sans le consentement spécifique de Pride

Les exclusions comprennent également les dommages causés par:

- Contamination
- Abus, mauvais usage, accident ou négligence
- Fuites ou renversements du liquide des batteries
- Utilisation commerciale ou utilisation autre que la normale
- Exploitation, entretien ou stockage incorrects

NOTE: Une détérioration graduelle de la performance causée par un mauvais entretien des batteries, batteries laissées à plat, laissées dans des conditions trop froides ou usées suite à un usage trop intensif n'est pas couverte par la garantie.

ENTRETIEN RÉGULIER ET RÉPARATIONS SOUS GARANTIE

L'entretien ou les réparations sous garantie doivent être effectués par un détaillant Pride autorisé. Ne pas retourner les pièces défectueuses à Pride sans autorisation écrite préalable. Tous les frais de transport et les dommages encourus lors de l'expédition des pièces pour réparation ou remplacement sont à la charge de l'acheteur.

Le non-respect des instructions, mises en garde et des notes contenues dans le manuel du propriétaire et qui se trouvent sur les autocollants apposés sur votre produit de Pride, peut entraîner des blessures ou des dommages matériels et annulera la garantie du produit de Pride.

Il n'existe aucune autre garantie expresse.

GARANTIES IMPLICITES

Les garanties implicites, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, sont limitées à un (1) an à compter de la date d'achat d'origine et dans la mesure permise par la loi. Toutes les autres garanties implicites sont exclues. Ceci est le seul recours. Les responsabilités pour dommages indirects pour toutes les garanties sont exclues.

Certains états et certaines provinces ne permettent pas de limitations sur la durée d'une garantie implicite ou ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects. La limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

Cette garantie vous donne des droits spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

